



alerte 135

printemps 2016

2 **Merci!**

Éditorial

Robert Cramer

2 Dominique Appia ou l'imaginaire de Genève

Cecilia Maurice de Silva

Le musée dans ma vie d'artiste
Dominique Appia

3 Des contradictions entre politiques publiques?

Entretien avec Antonio Hodgers, conseiller d'État

4 Question

Michel Brun

Actualités

Le référendum sur le MAH est gagné: plus de 54% de NON!

Une victoire du bon sens et de la transparence ouvrant une autre perspective de projet

Le peuple s'est prononcé et a jugé, tout comme le Comité référendaire, que le projet mal ficelé, qu'une campagne d'une intensité inouïe avait tenté de lui imposer, ne méritait pas d'être concrétisé. Le débat ouvert par le référendum a permis à la population d'être partie prenante de la réflexion et de la décision: c'est pour nous la preuve qu'une démocratie participative nourrit la vie des causes publiques.

Nous remercions en premier lieu la population de sa confiance et de sa clairvoyance. Pour défendre le patrimoine et promouvoir une architecture à échelle humaine, tout en assurant un usage décent des deniers publics, le combat a été difficile.

Les électrices et les électeurs, les contribuables de notre Cité ont refusé cette fuite en avant et la politique du «C'est ça ou rien» qui a déjà trop fait de mal à la République. Tout comme ils ont refusé l'omertà et la non-transparence du montage dit «partenariat» liant pour 99 ans la collectivité à un seul contributeur privé aux nombreuses exigences.

Il convient aujourd'hui de **regarder vers l'avant**. La population est attachée au Musée

d'art et d'histoire, dont le besoin d'une restauration intelligente n'est contesté par personne. Cette restauration doit voir le jour rapidement, puisque le Conseil municipal l'a votée dans son crédit initial de 65 millions. Vu le refus du projet de la Ville de Genève, ce vote devra être confirmé par une nouvelle décision du Conseil municipal, ce qui devrait ne représenter qu'une formalité.

Ce futur chantier doit être à la mesure du Musée. La cour peut être couverte d'une verrière et dotée d'un aménagement en sous-sol; cette valorisation offrira des surfaces appréciables avec l'avantage de coûts maîtrisés. Quant à l'extension du musée, la population a clairement exigé des procédures honnêtes et transparentes, tel qu'un concours d'architecture digne de ce nom (sans recours obligatoire à des stars coûteuses), dès la première étape de restauration engagée.

Dans un même temps, des négociations doivent être entamées entre le Canton et la Ville afin de récupérer l'annexe de l'École des Beaux-Arts, comme cela avait été prévu dès les années 1930-40 et confirmé par la suite.

Nous estimons qu'il y a urgence à constituer un comité de pilotage pour diriger l'ensemble du projet et des procédures y relatives, avec les différentes parties dans un esprit de concertation et de participation effective. Dans cette perspective, le programme muséographique doit être réexaminé avec une mobilisation des compétences scientifiques, historiques, artistiques et pédagogiques.

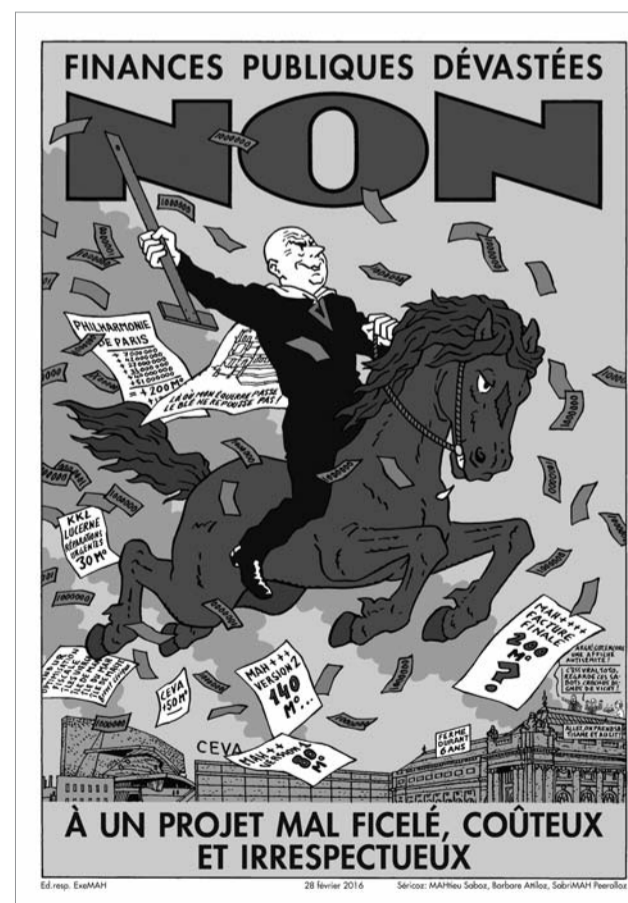
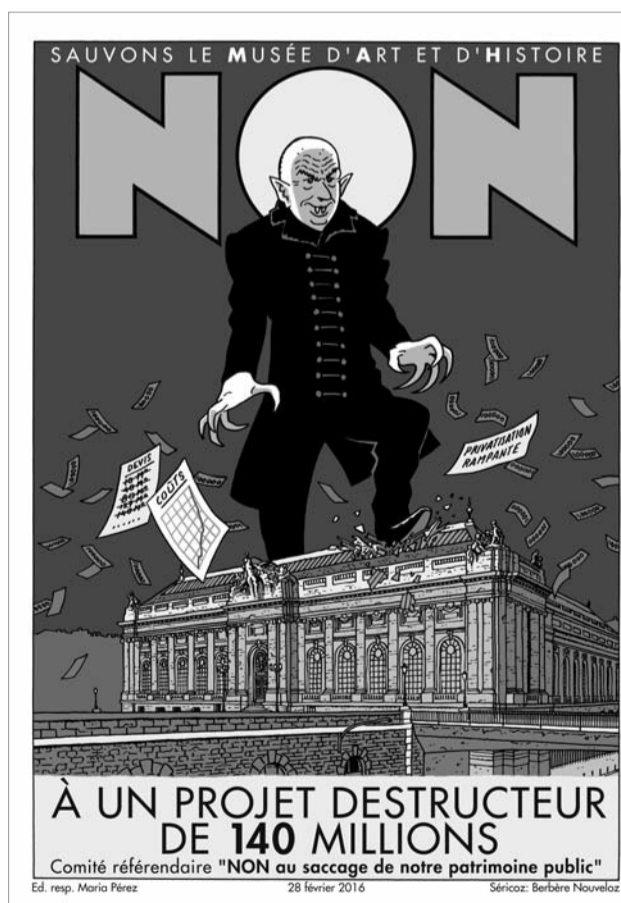
Une chance extraordinaire est aujourd'hui offerte à Genève de concevoir un nouveau projet sur des bases qui lui assureront l'adhésion et même l'enthousiasme d'une majorité de la population. Nous nous réjouissons de collaborer dans ce but avec toutes les parties impliquées, sans parti pris ni a priori.

Pour le Comité référendaire* :

Marcellin Barthassat, Philippe Cottier, Claire Delaloye Morgado, Erica Deuber Ziegler, Christine Eisseva, Jérôme Fontana, Pierre Gautier, Alfonso Gomez, Cathy Jaquier, Pauline Nerfin, Maria Pérez, Daniel Rinaldi, Tobia Schnebli, Alexandre Wisard.

*Case postale 2070, 1211 Genève 2

Le triptyque d'Exem



Elles n'ont laissé personne indifférent... elles sont devenues « collector » ! Patrimoine suisse Genève vous propose le triptyque-souvenir d'affiches d'une campagne qui restera gravée dans les mémoires. Chaque triptyque, signé par l'artiste Exem et numéroté de 1 à 200, sera accompagné d'un cadeau-surprise exclusif. Format A2, papier couché mat 200 g/m².

Prix spécial: CHF 150.- Ce tirage spécial étant limité, passez commande sans tarder auprès du secrétariat de Patrimoine suisse Genève: 022 786 70 50 ou info@patrimoinegeneve.ch



Dominique Appia ou l'imaginaire de Genève

Parmi les nombreux témoignages de soutien reçus pendant la campagne pour le sauvetage du MAH, celle du peintre genevois Dominique Appia nous a paru mériter une publication. Parce qu'elle pose à la fois la question de l'architecture, et celle du rôle d'un musée d'art dans la cité et de son rapport avec les artistes. Et s'il est un artiste à qui Genève doit se sentir redevable d'avoir magnifié son image, de l'avoir transcendée avec passion, avec humour et avec une grande tendresse, c'est bien Dominique Appia.

Né à Genève en 1926, Dominique Appia est venu à la peinture après une formation d'architecte, et a représenté la ville sous tous ses angles, l'a intégrée à l'univers onirique, poétique de ses toiles.

Dès l'enfance, puis tout au cours de son existence, c'est « au Musée » tout autant que dans son environnement direct et au fil de ses flâneries voyageuses que s'est formé son regard, que s'est nourrie son œuvre.

En 1973, la Galerie Aurora expose *L'empire des choses*¹ (ci-dessous). L'œuvre est aussitôt acquise par le Fonds de décoration de la Ville de Genève. Jamais exposée par le Musée d'art et d'histoire, elle ne sera révélée au public qu'en 2015, à l'occasion d'une exposition au pavillon Sicli.



Beaucoup plus tard, en 2013, l'artiste invite à redécouvrir Genève dans son *Guide amoureux et sentimental pour les curieux*². Dominique Appia choisit le retable de Konrad Witz de 1444 et sa *Pêche miraculeuse* pour illustrer la notice du Musée d'art et d'histoire : par son « caractère surréaliste, plutôt exceptionnel à la fin du Moyen Âge, quelques grandes figures mises à part comme Brueghel et Bosch », ce retable, réputé pour être le premier à représenter un paysage réel, s'impose en chef d'œuvre absolu de la peinture médiévale européenne.

Il faut attendre 2015, la veille de ses 90 ans, pour qu'un film lui rende enfin l'hommage qui lui est dû. Ce n'est certes pas un hasard si c'est un regard extérieur, celui du cinéaste d'origine algérienne Nasser Bakhti, qui prend le contrepied de la mode « contemporaine » et concep-



Dominique Appia, *Le cabinet d'un amateur d'art*, 2006.

Christian Poite

tuelle du moment dans *Appia Mémoires d'une œuvre*³. Alors que le film est ignoré par la presse, qui ne fait pas objectivement son travail d'information au public des arts, c'est une lettre de lectrice – Fabienne Bouvier Valotton –, indignée par le silence des médias, qui alertera le public : « On est obligé de prendre sa plume pour signaler au bon peuple de Genève et d'ailleurs qu'on peut découvrir [...] un petit bijou [...] Il faut aussi signaler la beauté des prises de vues, Genève magnifiée dans ses grandes largeurs et ses petits recoins, des fondus-enchaînés qui passent du paysage réel à sa transposition artistique ».

La question de la transformation radicale projetée du Musée de sa cité natale a profondément ému l'artiste genevois. En janvier dernier, il nous avait livré quelques réflexions qui témoignent de son profond attachement à cette institution comme de l'admiration que lui inspire le monument qui l'abrite.

Dominique Appia dit à quel point le Musée a été formateur, inspirateur, fondateur de sa vocation. À quel point les figures tutélaires qu'il y a rencontrées, les riches collections qu'il y a découvertes, ont ouvert son esprit d'enfant et nourri son œuvre d'artiste. Il dit

aussi volontiers que notre ville ne rend pas justice à ses trésors artistiques et culturels, ni à ses artistes, et que Genève et ses musées devraient réparer cette grave lacune.

Cecilia Maurice de Silva
historienne de l'art

¹ *L'empire des choses*, 1971. Acryl sur toile, 155 x 297 cm. Acquis en 1973. N° inv. 1973-001.

² Dominique Appia, *Genève, guide amoureux et sentimental pour les curieux*, Éditions Slatkine, Genève, 2013.

³ Le DVD du film peut être commandé directement à www.troubadour-films.com

Le musée dans ma vie d'artiste

Le Musée d'art et d'histoire de Genève a été inauguré avec enthousiasme en 1910. Il correspond bien au goût de l'époque. Il a été classé monument historique, c'est-à-dire qu'il est entré dans l'histoire et qu'à ce titre il doit être protégé. Les Genevois sont très attachés à leur Musée.

Enfant du quartier, le Musée a toujours été présent dans ma vie. Il a nourri ma vocation artistique, a formé mon goût, m'a éveillé à l'histoire. En 1934, j'entraî à l'école des Casemates. Je me rappelle encore les visites scolaires effectuées régulièrement au musée, puis, adolescent, mes premières sensations au contact d'œuvres d'art qui me marqueraient pour la vie.

La fascination qu'exerçaient sur moi la maquette des lacustres, les merveilleuses collections égyptiennes, la salle de l'Escalade, est toujours vive. Tout comme est resté vif l'éblouissement provoqué par les œuvres de Calame, que je tiens toujours pour un des plus grands. C'est dans cette peinture du réel que je trouvais l'humain, et la brillance des couleurs dont émanait tant de poésie. Le relief Magnin influença profondément ma vision de la ville.

Comme Canaletto, qualifié avec dédain par certains d'« inventeur de la carte postale », Calame avait déjà à l'époque ses détracteurs : dans les années 50, il faut dire qu'il commençait à être de bon ton de dénigrer l'art figuratif. Dans un rapport à l'art profondément modifié, les Genevois cultivés étaient déboussolés par les discours obscurs des critiques d'art, la mode avait changé, les lois du marché de l'art devenaient souveraines. L'art « contemporain » devenait totalitaire.

Les musées courbaient l'échine devant la nouvelle pensée unique. Ainsi le musée de Dijon, dont je vénérerais l'extraordinaire statuaire médiévale, reléguait-il au second plan les exceptionnels cénotaphes gothiques des ducs de Bourgogne, puis cacha dans ses réserves l'œuvre de l'immense sculpteur animalier François Pompon, fleuron de la région, pour exposer des œuvres « à la mode » qui le rendirent

banal et conventionnel. Quelle déception ! Dès les années 20, début de l'art contemporain et époque d'incertitude, de critique radicale et de réaction, l'architecture de Camoletti a été très souvent dépréciée. On l'a trouvée « kitsch ». Cependant, le bâtiment, imposant, est parfaitement homogène et cohérent, surtout l'intérieur, doté de dimensions majestueuses qui indiquent bien cette volonté de valoriser les beaux-arts. Le temps a remis les choses en place, si l'on peut dire, et l'ensemble – le style, l'inscription urbaine, l'organisation intérieure – est mieux ressenti aujourd'hui.

La Ville de Genève est propriétaire du musée. Durant ses cent ans d'existence, la collectivité en a assuré la gestion. Bien sûr, il y a eu des mécènes, des dépôts, des legs et des dons. Des mécènes désintéressés ! Aujourd'hui, l'un de ceux qui se profilent, Jean-Claude Gandur, ne répond pas à un besoin public, mais à ses propres intérêts, et sa contribution ressemble plus à un encombre. Sa manière de vouloir accaparer un bien public, manière qui a tendance à se généraliser, représente un véritable danger pour notre société. Il est urgent de réagir. Il en va du pseudo-mécène comme du pseudo-concours pour le choix de l'architecte Nouvel, voulu pour son renom plutôt que pour son projet.

Oui le musée doit être restauré, amélioré, agrandi, mais il ne doit pas être mutilé. Une verrière établie sur la cour, comme au Louvre par exemple, permettrait de l'utiliser toute l'année mais ne changerait ni son gabarit, ni la répartition actuelle de ses salles, ni sa silhouette extérieure.

Une véritable réflexion doit être engagée pour réaliser une nouvelle extension exemplaire et harmonieuse, dont le volume et les surfaces pourraient être encore beaucoup plus importants que tout ce qui a été imaginé jusqu'ici. La Ville a les moyens de s'offrir un musée moderne digne de Genève et adapté à la mise en valeur de ses collections.

Dominique Appia, 30 janvier 2016

ÉDITORIAL

Merci !

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont permis la sauvegarde du Musée d'art et d'histoire.

Merci aux électriques et électeurs qui ne se sont pas laissés abuser par nos puissants adversaires.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur temps et leur énergie en récoltant les signatures, en étant présents sur les stands, en convaincant leur entourage.

Merci aux membres du comité pour avoir préparé la campagne, élaboré – depuis des années – les dossiers, participé à d'innombrables séances de travail.

Merci à nos membres et généreux donateurs : leur engagement a permis de couvrir l'intégralité de nos frais.

Merci à notre association faitière, Patrimoine suisse, pour son indéfectible soutien, cela témoigne d'une grande confiance à notre égard.

Quelques mots quant à l'avenir : tout d'abord nous n'abandonnerons pas les procédures judiciaires aussi longtemps que nous n'aurons pas la garantie que le Musée est protégé dans son intégralité. Dans le même temps, nous l'avons déjà annoncé, nous serons disponibles pour collaborer avec les autorités municipales pour tout projet permettant de restaurer le Musée et de mettre en valeur ses collections.

Au-delà de cela, nous sommes plus motivés que jamais à nous engager dans la cause de la défense de notre patrimoine, notamment en apportant notre soutien aux autorités chaque fois que c'est nécessaire. À cet égard, on trouvera dans ce numéro d'*Alerte* un substantiel entretien avec M. le conseiller d'État Antonio Hodgers qui fait le point sur les importants chantiers en cours et laisse bien préjuger de nos futures collaborations.

La vie continue...

Robert Cramer
Président de Patrimoine suisse Genève



UN ENTRETIEN AVEC ANTONIO HODGERS

Des contradictions entre politiques publiques ?

À la suite de l'épisode du dossier de l'assainissement des fenêtres et de ses rebondissements, relatés dans nos deux derniers numéros (*Alerte* n°s 133 et 134), il convenait de nous interroger sur la manière dont, à l'avenir, les deux politiques publiques que sont les économies d'énergie et la protection du patrimoine allaient être conciliées dans notre canton. Le 27 janvier 2016, le conseiller d'État chargé du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Antonio Hodgers, s'est longuement entretenu avec une délégation de Patrimoine suisse Genève (PsGe) composée de notre président Robert Cramer, de Babina Chaillot Calame, vice-présidente, et de Cecilia Maurice de Silva, rédactrice en chef d'*Alerte*. Sabine Nemec-Piguet, directrice de l'Office du patrimoine et des sites (OPS), participait à la rencontre. Nous avons saisi cette occasion pour faire le point sur d'autres sujets qui préoccupent notre association : la densification, les recensements, la protection du patrimoine du XX^e siècle, les surélévations, le rôle de la CMNS.

L'impact des mesures d'économie d'énergie sur le patrimoine architectural

Notre association se trouve dans une situation paradoxale. Il y a deux ans, à travers la Fondation suisse pour le paysage, nous avons défendu la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en faveur de la densification qui comportait une disposition tendant à favoriser la pose de capteurs solaires. On ne peut donc pas nous soupçonner d'être opposés à des engagements forts dans le domaine des économies d'énergie. Dans le même temps, comme la rénovation énergétique des bâtiments est de nature à impacter le patrimoine, nous sommes extrêmement soucieux de la façon dont cette politique est mise en œuvre. Si elle n'est pas menée correctement, des atteintes fortes peuvent être portées à des éléments patrimoniaux importants, comme les embrasures des façades, mais aussi les toits, et cela sans véritable gain énergétique, bien au contraire. Ces atteintes peuvent notamment se traduire par un coût très lourd en matière d'énergie grise¹. Dans de tels cas, l'application irréfléchie des nouvelles normes se transforme en mauvaise action en termes de patrimoine, mais aussi en mauvaise action au niveau de la politique énergétique, puisqu'on perd de l'énergie au lieu d'en économiser.

– La grande opportunité aujourd'hui à Genève, c'est que la politique de l'énergie relève du même département que la protection du patrimoine. On met donc assez rapidement le doigt sur cette zone de tensions naturelles que vous signalez et l'on peut engager assez aisément des arbitrages.

Les zones de tensions existent d'une manière générale, au-delà des questions énergétiques, entre les enjeux du patrimoine, la vigilance nécessaire à sa protection, et la forte urbanisation qu'imposent les besoins en logement de la population. Il y a donc objectivement, dans les temps que nous vivons, une situation de pressions accrues du – et sur – le patrimoine. Or, ces pressions relèvent de la compétence du même département, ce qui nous permet de les appréhender au quotidien.

Pour les contradictions entre politique de l'énergie et protection du patrimoine, il faut trouver des pondérations, définir et mettre en valeur des codes de bonne conduite. Il est hors de question de jouer les ayatollahs de l'un ou



Antonio Hodgers, conseiller d'État

de l'autre bord ; il est pour moi absurde de rechercher des petits gains énergétiques en le payant trop cher sur le plan du patrimoine.

Dans le dossier de l'assainissement des fenêtres, les milieux du patrimoine ont joué un rôle très important. Les décisions avaient été engagées bien avant mon arrivée, dès 1989, date de l'introduction de l'article de la loi sur l'énergie. À la suite du travail critique effectué par des membres de la CMNS, j'ai pris l'initiative d'apporter une modification à l'article 56A RCI pour mieux intégrer le travail patrimonial à la mise en œuvre de la loi sur l'énergie. On aurait pu faire mieux dans la séquence, je vous l'accorde, mais désormais, grâce à une bonne pondération des intérêts, le résultat est satisfaisant.

Les obligations patrimoniales s'appliquent à l'ensemble des propriétaires concernés. Elles doivent être respectées dans le cadre d'un canevas, élaboré notamment par l'OPS, qui spécifie comment on rénove dans chaque cas de figure et qui fixe les règles des métiers impliqués. Corollaire d'un système où il n'y a plus d'autorisation de construire préalable à l'intervention – où l'on fait donc confiance aux gens –, quand on découvre des irrégularités, l'amende doit être plus élevée que les coûts décollant du respect du règlement. **Le coût pour les propriétaires qui n'auront pas respecté les dispositions patrimoniales consistera en une amende administrative et l'obligation d'une remise en conformité** (les fenêtres enlevées devront être restituées dans leur matériau d'origine).

L'Office des autorisations de construire (OAC) du DALE va accompagner l'OPS et l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) sur ce sujet, comme elle le fait dans le cas de la pose de panneaux solaires en zone 4B protégée.

La réflexion va-t-elle se poursuivre sur d'autres problématiques liées aux économies d'énergie à réaliser sur le parc immobilier où existe un enjeu patrimonial ? Pour la pose de panneaux solaires par exemple, ou pour l'isolation périphérique des bâtiments, les enveloppes ?²

– C'est une bonne question, car jusqu'à présent on a toujours fait les choses un peu au coup par coup. Mon objectif est de nous préparer en amont à ce genre de problématique, de les voir venir bien à l'avance pour nous y préparer. Nous avons identifié la question des panneaux solaires dans les villages en zone 4B protégée. Quels sont les champs de tensions potentiels que nous n'avons pas encore identifiés ? Concernant les enveloppes, les obligations énergétiques ne sont pas formelles. Pour qu'il y ait conflit potentiel, il faudrait que l'objectif énergétique soit formalisé et que, par conséquent, une forte pression s'exerce sur le patrimoine, comme cela a été le cas sur les fenêtres.

À ce jour, l'OCEN publie les IDC (Indices de dépense de chaleur) sur le SITG³ et le seuil imposant aux propriétaires des mesures d'audit et d'amélioration est clairement défini par le règlement d'application de la loi sur l'énergie. Côté patrimoine, nous n'avons pas encore un inventaire suffisamment étendu pour voir la situation de manière exhaustive. Il faudra sans doute à l'avenir croiser les bases de données IDC de l'OCEN et celles du patrimoine que nous aurons alors à disposition – bâtiments classés, inscrits à l'inventaire, sous le coup de la loi Blondel⁴, etc. – pour voir s'il existe un potentiel de conflits.

...et avec un souci d'économie ?

– On est dans le meilleur équilibre possible : le patrimoine n'est pas véritablement mis en danger par les mesures énergétiques et les pertes énergétiques à cause de la protection du patrimoine sont très mineures. Tous les techniciens en charge de l'énergie en conviennent. Quand on a tellement d'autres enjeux énergétiques avec des gains beaucoup plus importants, il s'agit de lever un peu le pied sur ce qui a un intérêt patrimonial majeur. Maintenant, il s'agit d'anticiper, de voir venir les problèmes, être attentifs au dialogue dès le départ, pour éviter d'avoir à trancher quand les projets s'avèrent mal emmanchés.

² Assainissement énergétique basé sur le calcul de l'Indice de dépense de chaleur (IDC) pour tous les bâtiments chauffés.

³ Système d'information du territoire genevois, composé de différentes cartes interactives, superposées.

⁴ LCI, art. 89-93. Ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle.

Le recensement architectural du canton et les inscriptions à l'inventaire

On en vient à notre deuxième question : le recensement architectural⁵. Cette question a déjà une longue histoire. Elle remonte à la modification de la LPMNS de 1976, portée avec plus ou moins d'ambition ou de conviction par des magistrats successifs.

Un conflit saute aux yeux entre développement-densification et sauvegarde du patrimoine. On peut poser la question de diverses manières : la révision de la LAT a-t-elle un sens ? Quelle est la place du patrimoine dans la ville de demain ? Que faut-il protéger en priorité ? Faut-il construire la ville en ville ? Faut-il démolir une villa de dix pièces pour construire à sa place un petit immeuble qui en aura vingt ? Cette tension est évidente, c'est un problème d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Comment voyez-vous les choses ?

– C'est en effet l'autre zone de tensions actuelle. Fondamentalement et paradoxalement, je trouve qu'on a à Genève relativement peu de culture du patrimoine hors du cercle restreint des gens qui s'en préoccupent. C'est une source de tensions. Les offices vont de l'avant ; l'Office de l'urbanisme (OU) planifie, l'Office des bâtiments (OBA)⁶ rentabilise ses affaires, ce qui est leur rôle, mais sans tenir assez compte du patrimoine existant.

Il me paraît essentiel aujourd'hui de développer une culture du patrimoine, de la partager avec le plus grand nombre d'acteurs possibles, de valoriser le patrimoine dans le cadre de la mutation urbaine. À cet exercice, les Suisses allemands sont bien meilleurs que nous. Je suis frappé, quand je suis à Zurich, à Bâle, de voir le patrimoine industriel réhabilité, soit pour du logement, soit même pour une banque, comme je l'ai vu à Zurich. Je ne sais pas si c'est l'influence de Le Corbusier dans notre canton, mais ici les gens aiment travailler sur des pages blanches, sur des territoires vierges.

Mon objectif, c'est donc de considérer le patrimoine le plus en amont possible des projets urbains pour que ceux-ci se construisent non seulement autour, mais avec le patrimoine, qu'ils le valorisent, et par-là même l'intègrent et le préservent.

Du coup, j'attends de l'OPS et de la CMNS, porteurs des connaissances dans ce domaine, responsables de l'identification des objets à préserver, qu'ils sortent de leurs murs pour aller à la rencontre des acteurs ayant une influence prépondérante sur l'aménagement du territoire, les architectes, les urbanistes, les promoteurs immobiliers, les propriétaires, les entrepreneurs, et qu'avec eux ils instruisent, sensibilisent et, finalement, construisent le projet urbain. Cette philosophie doit amener les chefs de projets de l'OU à avoir la meilleure vision possible du patrimoine qui se trouve sur le territoire où ils interviennent. C'est également valable pour les communes.

Je pense par exemple au grand projet Chêne-Bourg/Chêne-Bougeries. Il y a là un grand potentiel de densification, mais on sait qu'il existe aussi une richesse patrimoniale considérable, tant bâtie que naturelle. Sur ce point, j'ai déjà donné des indications à l'OU pour qu'il modère les densités attendues. Je ne peux pas imposer de manière aveugle une densité de 1,2 qui est le standard ailleurs, mais je ne vais pas non plus lâcher cette densification, car il faut pouvoir construire assez de logements.

On ne pourra certes pas tout sauver dans ces zones. Investir des centaines de millions de francs dans des trams pour desservir une poignée d'habitants ! Ce serait incohérent. Il va falloir procéder intelligemment. Les équipes de l'OU ont été sensibilisées sur ce point. Le lien entre OPS et OU doit vraiment se renforcer pour que s'impose cette nouvelle philosophie

¹ L'énergie cachée qui correspond à la quantité d'énergie nécessaire pour produire un bien industriel ou un matériau : par exemple, l'énergie nécessaire à la fabrication des fenêtres de remplacement.

⁵ Commencé en 1976, en partie obsolète et dont les valeurs attribuées aux bâtiments doivent être révisées.

⁶ Dépendant du Département des finances.



Des contradictions entre politiques publiques? Un entretien avec Antonio Hodgers

suite de la page 3

en matière d'urbanisme: le patrimoine ne doit pas être un élément bloquant, mais un élément enrichissant, un point de départ; on ne travaille pas sur une page blanche, mais sur un territoire qui a une histoire, qui est marqué par cette histoire, soit sur le plan du bâti, soit sur le plan de la nature.

Cela nous ramène à la question du recensement. Beaucoup se plaignent des instances de protection du patrimoine parce qu'elles interviennent en fin de processus, en réaction à une demande d'autorisation de construire, par le biais d'oppositions, de recours, de demandes de mise à l'inventaire. Le dispositif en place ne joue pas. La réponse est clairement dans l'élaboration d'une base de données, non absolue mais évolutive, un recensement du territoire qui tende vers une exhaustivité. On doit permettre à tout propriétaire de prendre connaissance de la valeur patrimoniale de son bien pour qu'il puisse engager des projets en pleine connaissance de cause. En 2015, j'ai fait une demande de budget auprès du Conseil d'État pour relancer le recensement. D'abord 2, puis 1 million. Le Grand Conseil a malheureusement tout refusé, le patrimoine n'étant pas une priorité politique. Des montants ont donc été débloqués à l'interne pour pouvoir tout de même avancer sur ce recensement, même si cela se fait plus lentement.

Le recensement géographique systématique se cale sur les projets menés par l'OU, avec une priorité accordée aux zones amenées à se densifier rapidement. Une première campagne sur Versoix et Meyrin a été menée durant le dernier trimestre 2015. L'OPS entend poursuivre sur cette lancée, avec une nouvelle méthode géoréférencée, liée au SITG, qui permettra d'entrer au fur et à mesure les données recensées et validées et de les rendre accessibles au public.

Cet inventaire pourra-t-il intégrer des études et des travaux et déjà existants ?

– Cela semble compliqué d'un point de vue informatique. Nous privilégions un niveau d'information uniforme pour l'ensemble de la documentation. La base de données est ainsi nourrie au fur et à mesure et les informations sont aussitôt communiquées à l'OAC qui peut plus aisément instruire ses dossiers. Ce recensement est souhaité et attendu de manière exhaustive pour que les propriétaires ne puissent plus prétendre ne pas avoir eu conscience de la valeur patrimoniale de leur bien.

Cette question nous ramène à la protection du patrimoine du XX^e siècle. Moyennant un accord avec Mark Muller, PsGe avait établi une liste de 50 objets du patrimoine du XX^e siècle à mettre sous protection. Il semble que les choses n'aient pas beaucoup avancé... C'est un peu désespérant. Où en est-on exactement ?

– Les dossiers qui avaient été préparés sous Mark Muller n'ont pas abouti. Depuis, il a fallu reprendre tous les dossiers. L'OPS n'a pas

arrêté son travail de mise à l'inventaire. Si l'on considère la liste des 50 objets: 20 sont aujourd'hui effectivement protégés, dont certains sont très importants (par exemple Le Lignon en 2009), deux ont été supprimés de la liste, car trop dégradés (un immeuble de 1933 avenue Giuseppe-Motta par Nazariëff, et la villa Meier de 1932 par Francis Quéting à Cologny) et deux relèvent des Organisations internationales. Les objets restants sont en voie de traitement, selon l'urgence, certains n'étant pas directement menacés.

Personnellement, j'aurais une suggestion: revisiter ensemble cette liste qui a plus de dix ans, en regard de ce qui a été fait et de l'actualité. Cela nous permettrait, d'ici 2016-2017, d'aller jusqu'au bout d'une nouvelle liste de 50 objets sur laquelle on se serait mis d'accord. En effet, selon les opportunités, beaucoup d'objets du XX^e qui ne figuraient pas sur cette liste ont été protégés (par exemple, la Tulipe avenue de la Roseraie, une œuvre de Grataloup, le centre des SIG à la rue des Jardins, la chapelle du Conseil œcuménique des Églises, etc.). Par ailleurs, il y a des demandes qui figurent sur la liste dont l'éventuelle mise sous protection est problématique.

Un mot sur les surélévations

Qu'en est-il de la question des surélévations ?

– Globalement, je souhaite mettre fin à la guerre des surélévations avec la Ville de Genève et, plus largement, à une politique d'autorisation des surélévations à la va-vite. Avec les responsables municipaux, nous travaillons pour aboutir à une méthode d'appréciation commune des demandes de surélévation, qui dépasse le simple cadre patrimonial. Il s'agit de définir les critères architecturaux, patrimoniaux et urbanistiques à remplir pour qu'une surélévation soit autorisée. Nous sommes engagés depuis six mois dans une phase-test, dont nous tirerons le bilan tout prochainement.

Le rôle de la CMNS

Nous savons qu'il y a un travail en cours pour redéfinir la répartition des tâches entre la CMNS et l'OPS. Quel en est l'objectif ?

– Le département suit aujourd'hui dans la plupart des cas les préavis de la CMNS. Il s'en écarte très rarement. Mais la CMNS, commission consultative d'experts, a pris un pouvoir extrêmement fort du fait qu'elle est la plupart du temps suivie par les juges dans les cas où le département (l'OAC) vient à s'écarter de ses préavis et que cette décision entraîne des recours. C'est correct, dans le sens où c'est elle qui est compétente en la matière, mais si ses préavis de consultation ne sont pas écartables, c'est qu'ils valent décisions. Ça n'est pas dit dans la loi mais cela s'est concrétisé et a causé des crispations. Si on veut faire aboutir un projet, il faut faire une

pondération entre tous les préavis, ceux de la CMNS devant être alignés sur les autres.

Il est aujourd'hui nécessaire de clarifier et de redéfinir les tâches de cette commission, qui fonctionne comme une annexe de l'administration, se réunit plusieurs fois par semaine et suit le rythme de production de l'administration. Je suggère que la CMNS définit les enjeux majeurs et établit des règles générales, des sortes de cahiers des charges par zones, objets, types d'intervention et de protection, et que les collaborateurs de l'OPS les appliquent et formulent les préavis. Un groupe de travail OPS/CMNS planche en ce moment sur ces questions et livrera son rapport à la fin du premier trimestre 2016.

Propos recueillis par **Cecilia Maurice de Silva** et **Babina Chaillot Calame**, avec la collaboration d'**Erica Deuber Ziegler**

Question

par Michel Brun



À quel usage est destiné cet outil industriel mécanique et où se trouve-t-il ?

La première personne qui communiquera à notre secrétariat la bonne réponse recevra en cadeau notre publication: *XX^e. Un siècle d'architectures à Genève*.

Réponse

à la question posée dans le n° 134

Il s'agissait d'un immeuble du quartier cher à Jean-Jacques Rousseau: le n° 14 de la rue de Coutance. Faisant partie d'un ensemble, heureusement préservé, sa façade est harmonieuse dans sa simplicité. Les nombreuses fenêtres, alternant avec des persiennes de bois, assurent une légèreté architecturale au bâtiment. Le tout semble convenir à une vie citadine animée. Personne n'a trouvé la réponse.



Visites & conférences

COLLOQUE, CONFÉRENCES ET VISITES de l'Office du patrimoine et des sites: «L'ART DE BÂTIR, LA PIERRE»

Jeudi 14 avril de 19 h à 21 h, aux Salons, rue Bartholoni 6, en présence d'Antonio Hodgers, conseiller d'État chargé du DALE, colloque d'ouverture présentant les enjeux de la pierre, pour la construction ou la restauration du patrimoine.

Vendredi 15 avril de 10 h à 16 h, au pavillon Sicli, route des Acacias 45, les conférences évoqueront la provenance des pierres mises en œuvre en Suisse et à Genève, les contraintes de leur utilisation et de leur entretien, notamment dans le contexte des dégradations et de la pollution.

Les 15 et 16 avril de 10 h à 16 h, terrasse Agrippa-d'Aubigné, rue de l'Évêché, dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, les tailleurs de pierre proposent démonstrations, visite du chantier de la chapelle des Macchabées et pavage urbain. (www.journeesdesmetiersdart.ch)

Programme détaillé et modalités d'inscription sur www.artdebatir.ch

VISITES DE PATRIMOINE SUISSE GENÈVE

Au programme de ce printemps, une visite du nouveau quartier de Sécheron, une excursion à Fribourg et alentours et la découverte, sur deux jours, du Jura bernois. Programme et inscription au secrétariat.

Merci de soutenir nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal
12-5790-2
Patrimoine suisse Genève



Je commande le livre «XX^e. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.– (48.– pour les membres de Patrimoine suisse)

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–
- membre de soutien 150.–

Je m'abonne à alerte

- 4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an

Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva
Ont collaboré à ce numéro Dominique Appia, Michel Brun, Babina Chaillot Calame, Erica Deuber Ziegler

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2016, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: été 2016
Délai rédactionnel: 11.4.2016